



Assemblée générale

Distr. limitée
7 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session**Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

Point 37 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux****Projet de décision présenté par le Président****Question de Gibraltar**

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 62/523 du 14 décembre 2007 et les déclarations dont les Gouvernements britannique et espagnol sont convenus à Bruxelles le 27 novembre 1984¹ et à Madrid le 27 octobre 2004, et notant la création, dans le même esprit, du Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, distinct du Processus de Bruxelles, aux termes du communiqué commun publié par les Gouvernements britannique, espagnol et de Gibraltar le 16 décembre 2004 :

- a) Demande instamment aux deux gouvernements d'apporter, dans le prolongement de la déclaration du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar;
- b) Accueille avec satisfaction les résultats positifs obtenus jusqu'ici à la suite du premier train de mesures approuvées par le Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar, et la volonté commune de parvenir à de nouveaux accords avant juillet 2009.

¹ A/39/732, annexe.

